

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du conseil municipal adressée le 02 février 2018 et affichée ce même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

| |
|---------------------------------|
| Vendredi 09 février 2018 |
|---------------------------------|

ORDRE DU JOUR

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / INFORMATION DU MAIRE AUX MEMBRES DU CONSEIL.**
- 2 - **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2017.**
- 3 – **DEBAT ET RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018.**
- 4 – **ASSAINISSEMENT COLLECTIF / CONVENTION 2018 AVEC LA LYSED.**
- 5 – **MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME / MISSION D'ETUDE.**
- 6 – **REGIE CENTRE SOCIAL MUNICIPAL / RAJOUT D'UN TARIF.**
- 7 – **SUPPRESSION DE TROIS REGIES MUNICIPALES.**
- 8 – **CLASSE DE DECOUVERTE 2018 ECOLE LAURENCIN / TARIFS.**
- 9 – **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE PROFESSIONNEL L'ODYSSEE.**
- 10 – **SYNDICAT DU LYCEE LA PLEIADE / FISCALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2018.**
- 11 – **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021 / SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE.**
- 12 – **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS / CHANGEMENT D'ADRESSE.**
- 13 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 14 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

L'an deux mille dix-huit, le 09 février, le Conseil Municipal de la commune de Tignieu-Jamezyieu dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André PAVIET-SALOMON, Maire.

Date de convocation : 02 février 2018

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (jusqu'à 19h30), MME FERNANDEZ, M. SBAFFE, MME ROUX, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MME BRENIER, M. POMMET, MME MARCHAND, MM. DURAND, BELMELIANI, MMES BAZ, BRISSAUD, M.CAZALY, MMES DUGOURD (arrivée à 19h30), GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, MM. LAURE, ARIAS, MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, NIZOT, M. PATICHOUD, MME PARDAL.

POUVOIRS :

| | | |
|---------------|---|------------------------------------|
| M. REYNAUD | A | M. POMMET. (à partir de 19h30) |
| M. BELMELIANI | A | MME. FERNANDEZ. |
| M. CASTOR | A | M. GRIS. |
| MME. DUGOURD | A | M. PAVIET-SALOMON. (jusqu'à 19h30) |
| M. ROCHER | A | M. MAZABRARD. |

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

.....

Monsieur le Maire propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS / CHANGEMENT D'ADRESSE.
- **1 – CONSEIL MUNICIPAL / INFORMATION DU MAIRE AUX MEMBRES DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire rappelle l'annonce de sa démission faite à la cérémonie des Vœux, prévue pour fin août 2018. Il apporte la preuve de son souci de santé qui est la principale raison de cette décision : le résultat d'un scanner qui conclut à une embolie pulmonaire.

La parole est laissée au leader du groupe majoritaire, Monsieur REYNAUD, pour lire le communiqué.

« La décision d'André PAVIET-SALOMON de mettre fin dans l'été à sa fonction de Maire de notre commune, tout en restant membre de la municipalité et en restant vice-président de la communauté de communes, le grandit et l'honore. Nous ne dirons jamais assez tout le bien qu'il a pu apporter à notre commune et à ses habitants, et heureusement ce n'est pas fini !

Prenant acte de cette décision, le groupe majoritaire « Agir Ensemble pour une Ville Solidaire », s'est réuni le vendredi 9 février 2018 pour désigner celui qui sera candidat au nom de notre liste pour le poste de Maire.

Fidèles à notre volonté de renouvellement, à notre volonté d'ouverture sur la société civile, nous avons désigné à l'unanimité Jean-Louis SBAFFE comme candidat au poste de Maire quand André PAVIET-SALOMON quittera ses fonctions de premier magistrat.

Avec une responsabilité pour chaque conseiller et conseillère de la majorité, avec de larges délégations pour tous les membres de la municipalité, avec André PAVIET-SALOMON vice-président de la communauté de communes et Philippe REYNAUD conseiller régional, notre équipe soudée et dynamique permettra de poursuivre autour de Jean-Louis SBAFFE l'œuvre engagée sous la direction de notre Maire.

C'est dans ces situations particulières que nos concitoyens pourront juger de la solidité, de l'efficacité et de la solidarité de notre équipe. »

Monsieur SBAFFE remercie ses collègues de la majorité municipale pour la confiance qu'ils viennent de lui accorder. Conscient de la responsabilité qu'il l'attendra au moment voulu, il compte bien se préparer de la meilleure façon possible pour cette échéance.

« La mission est d'envergure, mais tellement belle à assumer. J'ai quitté il y a quelques mois une noble mission de service public, celle d'enseignant, celle que vous me confierez dans quelques mois est encore plus prestigieuse et ce sera une fierté que de conduire une commune, et en particulier notre commune. J'ai aussi cette fierté de continuer cette mission à défendre non seulement les valeurs de la république, mais aussi celles transmises par mes parents : l'effort, le travail et l'humilité.

Le travail réalisé par André PAVIET-SALOMON pour faire évoluer de manière positive notre commune et cela malgré les embûches est remarquable. Il détermine aussi le niveau auquel je devrai me situer. Mais je perpétuerai cette volonté tel que je m'y suis engagé en le suivant depuis 2001 et dernièrement en 2014. Au moment où je vous dis ces quelques mots, je me rends compte de l'ampleur de la tâche, je me dis également que cette tâche je l'accomplirai avec vous, avec votre énergie, vos idées ».

- **2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2017.**

Après rappel de l'ensemble des dossiers présentés, des résultats de vote, des rapports des différentes commissions et syndicats, des questions et informations diverses, le compte rendu de la séance du 21 décembre 2017 est proposé au vote du Conseil.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **3 – DEBAT ET RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présentent à l'assemblée un rapport sur les grandes orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2018.

Ils détaillent successivement les grandes lignes qui seront suivies pour l'élaboration par la Commission des Finances des différents budgets de la commune (budget principal et budget Eau et Assainissement), tant en fonctionnement qu'en investissement (dépenses et recettes).

Les états de la dette pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe Eau et Assainissement sont également présentés de façon détaillée. L'ensemble de cette présentation est jointe en annexe.

Il est précisé en outre, que ce document avait été transmis à l'ensemble des membres du Conseil avec la convocation et la note de synthèse de la présente séance.

Monsieur le Maire précise que ceci paraît être une hausse encore assez forte mais qu'il faut savoir que là-dedans est inclus tout le personnel de la MJC pris en charge et que nous aurons en recette aussi la partie de la subvention versée par la CAF.

Monsieur MICHALLET informe d'une taxe supplémentaire : la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Monsieur le Maire fait remarquer que sur le fonctionnement du budget principal, nous pourrions on pourra faire des économies suite au transfert de l'éclairage public au SEDI même si nous devons faire un peu d'investissement.

Monsieur MAZABRARD intervient sur le budget de la MJC qui est en baisse par rapport à 2017, et questionne pour quelle raison. Monsieur le Maire lui répond que la MJC a fait un plan de licenciement car nous ne pouvions pas reprendre tout le monde.

Pas de vote. Le conseil constate la tenue du débat d'orientation budgétaires 2018 et en donne acte au Maire.

- **4 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF / CONVENTION 2018 AVEC LA LYSED.**

Monsieur le Maire rappelle que le service de gestion de l'assainissement collectif est désormais de la compétence de la Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné (CC.LYSED). Ce service était précédemment géré par le SIVOM de l'agglomération dont la commune de Tignieu Jamezyieu était membre.

Du fait de la disparition du SIVOM au 1^{er} janvier 2016, un projet de convention a été établi en 2016 par la CC.LYSED afin d'assurer la continuité de ce service sur le territoire de Tignieu Jamezyieu qui ne fait pas partie de cette Communauté de Communes.

Il convient de signer la convention de l'exercice 2018 qui prend en compte le cubage d'assainissement 2016-2017 calculé par le Syndicat des Eaux du Plateau de Crémieu (non connu à ce jour).

Il est constaté une augmentation de la surtaxe d'assainissement correspondant à ce service, à savoir de 0,12 € ht par m³ à 0,21 € ht par m³.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes nous a précisé que cette augmentation de 0,09 € ht correspond à la baisse du tarif de l'assainissement constaté par la LYSED lors de la renégociation de sa délégation de service public s'y rapportant.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- 5 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME / MISSION D'ETUDE.

Madame ROUX, adjointe à l'urbanisme, rappelle au Conseil sa délibération du 8 juin 2017 attribuant une mission d'étude au cabinet d'urbanisme Emmanuel ROGER pour la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, concernant l'aménagement du site de la friche industrielle en Centre Village.

Le coût initial de cette mission était de 2.820 € TTC.

La nouvelle mission s'élève à un coût total de 5.670 € TTC (y compris les 2.820 € TTC de la mission initiale) selon le détail suivant :

Cabinet Emmanuel ROGER

-7 jours ½ sur la base d'un coût journalier de 550 € ht : 4.125 € ht, soit 4.950 € TTC.

Atelier Allimant Paysages

-1 jour sur la base d'un coût journalier de 600 € ht : 600 € ht, soit 720 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle mission est rendue nécessaire par :

-l'évolution du dossier initial (stationnements à prévoir sur un terrain communal situé le long de la rue de Bourgoin,

-l'obligation de retravailler le projet afin de maintenir l'objectif de 160 logements prévu dans le PLU pour l'opération envisagée sur la friche industrielle.

-l'adaptation réglementaire du PLU plus importante que prévu (deux OAP au lieu d'une seule).

-la gestion plus générale des stationnements pour les commerces sur l'ensemble du territoire communal.

-la réalisation d'une étude au cas par cas de l'autorité environnementale.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- 6 – REGIE CENTRE SOCIAL MUNICIPAL / RAJOUT D'UN TARIF.

Madame Francette FERNANDEZ, Adjointe en charge du Pôle Social-Jeunesse-Vie Associative rappelle qu'une régie de recettes a été créée par délibération du 24 novembre 2017 pour le Centre Social Municipal.

Le Conseil a ensuite fixé par délibération du 21 décembre 2017, les différents tarifs correspondants aux activités du Centre.

Il convient cependant de rajouter le tarif concernant l'inscription à la Bourse de l'Enfance, à savoir 6 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

- **7 – SUPPRESSION DE TROIS REGIES MUNICIPALES.**

Monsieur SBAFFE Adjoint en charge des Finances demande au Conseil de statuer favorablement sur la suppression de trois régies municipales, en raison du constat par le Trésorier de Crémieu d'une absence totale d'activité au sein de celle-ci.

Ces régies sont les suivantes :

- Droits de place : Concerne le marché du jeudi matin qui n'existe plus à ce jour.
- Cadastre : Concerne les copies de relevés cadastraux pour les particuliers (documents disponibles sur le site Internet de la Commune).
- Maison du Citoyen : Concerne les cours d'informatique (ils n'existent plus).

Monsieur SBAFFE précise que ces suppressions font suite aux annotations faites par le Trésorier de Crémieu lors de la vérification annuelle de toutes les régies municipales.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

8 – CLASSE DE DECOUVERTE 2018 ECOLE LAURENCIN / TARIFS.

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires informe le Conseil du départ en classe de découverte au centre de vacances de la « Ligue de l'Enseignement FOL de l'Isère », de quatre classes de l'école Laurencin soit 110 élèves. Le coût total du séjour (hors frais de transport) est de 20.635 € TTC.

Il est proposé au Conseil de demander une participation de 60 € par enfant, aux familles avec une possibilité de règlement en trois fois (avant le 28 février 2018, avant le 30 mars 2018 et avant le 30 avril 2018). Une subvention sera demandée au Conseil Départemental de l'Isère pour cette classe de découverte.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE PROFESSIONNEL L'ODYSSEE.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € au Lycée Professionnel L'Odyssee de Pont de Chéruy, pour un projet de spectacle organisé par plusieurs classes.

Le thème retenu est le harcèlement sous toutes ses formes et le spectacle d'une durée d'une heure sera présenté à l'ensemble du Lycée, avec l'aide d'une compagnie lyonnaise « Le lien théâtre ».

Le coût total du projet est de 2.490 €, étant précisé que la Région Auvergne Rhône Alpes a attribué une subvention de 1.500 €.

Madame MARCHAND informe que les élèves du collège ont fait un film d'une dizaine de minutes l'année dernière qui était sur le harcèlement également.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

10 – SYNDICAT DU LYCEE LA PLEIÄDE / FISCALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2018.

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil que la participation financière de la commune au Syndicat du Lycée La Pléiade est fiscalisée depuis des années.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, cette procédure comptable doit désormais être votée chaque année, sauf dénonciation expresse de la collectivité.

Monsieur SBAFFE précise que le montant de la participation pour la commune de Tignieu Jameyzieu est de l'ordre de 12.000 € annuels.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

11 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021 / SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE.

Madame FERNANDEZ, adjointe, rappelle au Conseil qu'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse doit être signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Ce document reprendra :

- Les actions retenues pour les activités « Accueil Collectif de Mineurs » et « Petite Enfance » relevant la compétence de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.
- Les actions retenues pour les activités « Périscolaires » qui se déroulent le matin (de 7h20 à 8h20), et sur le soir (de 16h30 à 18h30) relevant de la compétence de la Commune et le service « Ludothèque » relevant de la compétence de la Commune.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

12 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS / CHANGEMENT D'ADRESSE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le service administratif du Syndicat des Marais, situé actuellement 12 avenue du Parc 38300 BOURGOIN-JALLIEU, envisage son déménagement dans les nouveaux locaux, acquis courant 2017, au printemps 2018.

Selon le guide des collectivités locales, les modifications statutaires relatives au changement d'adresse, à la durée de vie, etc, nécessitent une délibération des conseils municipaux des communes membres.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29 Pour : 29

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

-Réception d'une notification de l'Inspection Académique concernant sur un éventuel retrait de poste à l'école Renoir et une création de classe à l'école Cassatt. Les effectifs continuent à grimper et il faudra attendre une nouvelle notification fin juin ou à la rentrée pour une création de classe à l'école Dufy.

-Dépôt du dossier le 07 février 2018 sur les rythmes scolaire (sondage, mot du Maire, délibérations des quatre conseils de l'école).

SMND/SIEPC/SEDI/CHSCT (Gilbert Pommet).

-Point sur le ramassage de la commune, tout commence à rentrer dans l'ordre malgré les difficultés du début.

-Décision à prendre pour le pré-positionnement de bacs de verres dit aériens (posés sur le sol).

-Décision retenue pour une série de bacs enterrés.

-Travaux de renforcement alimentation Chozelle avec le château d'eau qui avancement.

-Eclairage public transféré à partir du 1^{er} janvier 2018 au SEDI : Numéro vert mis en place destiné au service technique pour pouvoir les joindre ; Transfert de 1301 points lumineux et une soixantaine de coffrets électriques ; Baisse de facture de l'électricité ; Changement des lampes en début d'année sauf celles au mercure qui sont interdites à la pose et à la repose.

-Rencontre la société INFOCOM pour un véhicule électrique qui sera loué à la commune pour 4 ans (coût 345€/an).

-Travail sur le document unique (partie du service technique)

-2 vélos électriques arrivés en mairie pour la police municipale.

-Jeu de boules : ville de Lyon a mis en vente un abri, aux enchères. C'est monté très vite et trop haut pour Tignieu-Jamezieu.

JEUNESSE (Francette FERNADEZ).

-Au dernier conseil communautaire proposition de voter sur un nouveau contrat éducatif pour les animateurs qui interviennent dans les accueils de loisirs ; pour permettre de régulariser le statut « non conforme » des animateurs. Mais le tarif proposé au niveau du forfait de 4€50 de l'heure, soit 45€ par jour pour une journée de 10h, n'a pas été retenu. Maintien de salaire pour les vacances de février 2018 pour le moment.

INFORMATIONS DIVERSES.

-Réunion Marais de la Léchère le 05 mars 2018

- Conseil de quartier de La Plaine le 27 février 2018

-Réunion commission finances le 1^{er} mars 2018 : fonctionnement et investissement

-Association Médian, association d'éducateurs qui est en difficulté : bureau démissionnaire.

-Renc' Art Musique 2018 résultat mitigé pour la soirée Edith Piaf le vendredi, grand succès le samedi avec le partenariat service culturel et école de musique, succès du spectacle jeune public le dimanche.

-Association chapelle de Jamezieu depuis 24 ans : bureau démissionnaire.

FIN DES DEBATS : 20 heures 25.